

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 MARS 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 03 mars à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25 février 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
35	30	2	0	2	1

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COLIN Juliana, COUPET Georges, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Suppléant avec voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal THEYS Michel, LOURADOIR Patricia à GLANGEAUD Delphine

Membres absents : BERTRAND Sylvaine, DELEFOSSE Laurent

Secrétaire de séance : SIMON Philippe

FINANCES

Délibération n° 14-2022 : Comptes de Gestion 2022 – Budget principal – Budget annexe ZAE des Ribières de Bussy – Budget annexe SPANC – Budget annexe Office de Tourisme – Budget annexe Petite Enfance

Après s'être assuré que le Trésorier de Saint Léonard a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrite de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout est conforme ;

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les différents budgets annexes, de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide, après en avoir délibéré, de déclarer

- que le Compte de Gestion du Budget principal dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;
- que le Compte de Gestion du Budget annexe SPANC dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;
- que le Compte de Gestion du Budget annexe Office de Tourisme dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;
- que le Compte de Gestion du Budget annexe Petite Enfance dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;
- que le Compte de Gestion du Budget annexe des Rivières de Bussy dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;
- que le Compte de Gestion du Budget annexe Champ de Rigaud dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 07 mars 2022

La Présidente,
Mélania PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : 01 AVR. 2022
Publié le : 01 AVR. 2022

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20220401-DEL-14-2022-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2022